

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Office of the Commissioner for Peace and Security
P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 115511475**

**Remarques introductives de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra,
Commissaire à la Paix et à la Sécurité,
à la 358ème reunion du Conseil de Paix et de Sécurité**

Monsieur le Président du Conseil de Paix et de Sécurité,

Monsieur le Haut Représentant pour le Mali et le Sahel, Chef de la MISMA

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil,

Chers invités,

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettez, tout d'abord de féliciter la République fédérale du Nigeria pour son accession à la présidence du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de mars 2013. Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais, au nom de la Commission et de sa Présidente, vous assurer de notre plein soutien au cours de ce mois de mars, qui s'annonce particulièrement chargé pour ce qui concerne les questions de paix et de sécurité sur le continent.

Monsieur le Président,

La présente réunion du Conseil sur le Mali fait suite à celle tenue le 25 janvier dernier, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, en marge de la session ordinaire de la Conférence de l'Union. La situation au Mali demeure source de préoccupation et de défis à relever pour l'UA, même si des avancées notables ont été enregistrées au cours des deux mois, en ce qui concerne, tout à la fois, la lutte contre les groupes armés terroristes, la restauration de l'autorité de l'Etat sur le Nord du pays, le dialogue et la réconciliation et la conduite de la transition vers des élections transparentes, régulières et crédibles.

Vous permettrez que le Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la MISMA, le Président Pierre Buyoya, revienne sur des aspects-clés de la crise, avec un accent particulier sur la situation sécuritaire sur le terrain, l'état de déploiement de la MISMA et son Concept des Operations (CONOPS) révisé soumis à l'examen de votre réunion d'aujourd'hui.

Pour ma part, je voudrais surtout vous faire le point des efforts déployés par la Commission, en étroite consultation avec la CEDEAO et les Nations unies et avec l'appui de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue d'une solution durable à la crise que connaît le Mali.

Monsieur le Président,

La Conférence des donateurs, dont le CPS a demandé la tenue, a été organisée par la Commission de l'UA, le 29 janvier 2013, à Addis-Abeba, immédiatement après le Sommet de l'UA, aux fins de mobiliser un soutien tant financier que logistique pour la MISMA et les FDSM. De par le niveau de participation et les

annonces de contributions, la conférence a été un véritable succès. Elle a enregistré des annonces de contribution à hauteur de 455 millions de dollars, soit plus de la moitié du budget annuel prévisionnel pour la MISMA et les FDSM. La Conférence a également été l'occasion pour les Etats membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble d'exprimer, de façon concrète, leur solidarité au Mali. Il importe maintenant que les dons annoncés soient concrétisés dans les plus brefs délais, tout comme il est essentiel que le Mali reçoive des soutiens en équipements.

Le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali a tenu sa troisième réunion, à Bruxelles, le 5 février 2013, à l'invitation de l'Union européenne. La réunion a permis à la communauté internationale de passer en revue l'évolution de la situation au Mali, à la lumière des développements intervenus sur le terrain et des dernières initiatives du Gouvernement de transition du Mali. Les participants ont également échangé sur la problématique du Sahel sous l'éclairage de la prévention des conflits et du développement.

En application du paragraphe 7(a) du communiqué de la réunion du Conseil du 25 janvier 2013, une Conférence de planification s'est tenue à Bamako, du 15 au 21 février 2013, et a permis, avec la participation d'experts maliens, de la CEDEAO, des pays du champ, de l'UA, des Nations unies, de l'UE et d'autres partenaires bilatéraux, de finaliser le Concept des Opérations (CONOPS) harmonisé révisé de la MISMA.

Le Conseil notera que le CONOPS harmonisé révisé a déjà été endossé par la CEDEAO, lors de son Sommet ordinaire tenu à Yamoussoukro, les 27 et 28 février 2013, et à auquel j'ai eu l'honneur de représenter l'UA avec le Président Buyoya.

Comment [U1]: Je ne suis pas certain que les pays ont spécifié cela dans leurs engagements.

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions contenues dans le communiqué précité, la Commission est en train de préparer la tenue à Nouakchott, le 17 mars 2013, d'une réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation effective de l'APSA dans l'espace sahélo-saharien qui recouvre les territoires des brigades régionales Nord, Ouest et Centre.

Monsieur le Président,

En vous recommandant l'adoption du CONOPS harmonisé révisé qui vous est soumis, ainsi que sa transmission au Conseil de sécurité des Nations unies pour endossement et action appropriée, je voudrais anticiper quelque peu et attirer l'attention du Conseil sur la question de la transformation envisagée de la MISMA en une opération des Nations unies.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général, en réponse à celle du Président malien, le Conseil de sécurité a fait part de son intention de transformer la MISMA en une opération des Nations unies. Ce dont nous nous félicitons, le 42^{ème} Sommet ordinaire de la CEDEAO ayant aussi soutenu une telle proposition qui, je dois le souligner, n'est pas une option mais une nécessité au vu des défis majeurs que la situation impose.

Il convient alors, à notre niveau, en tant qu'UA, de bien cerner les implications d'une telle évolution, d'abord pour le Mali, ensuite quant à notre rôle dans les efforts de règlement de la crise dans ce pays, compte tenu des responsabilités qui sont les nôtres. A cet égard, la Commission voudrait recommander au Conseil de réaffirmer les principes suivants pour guider la transformation envisagée de la MISMA en opération des Nations unies : un mandat approprié d'imposition de la paix qui respecte et préserve l'unité et l'intégrité territoriale

du Mali, reconnaît le rôle politique de l'UA et de la CEDEAO et affirme clairement la nécessité de les consulter sur tous les aspects liés au règlement de la crise, une organisation adéquate de la composante militaire de la nouvelle Mission avec une capacité de réaction rapide ainsi qu'une continuité optimale de la structure de direction de la Mission et de la composition de ses composantes civile, policière et militaire.

Je vous remercie de votre attention.